

RÈLEMENTS OFFICIELS

Concours Pourvoiries Mauricie x Latulippe

1. Organismes

Le concours est organisé par **Pourvoiries Mauricie**, en collaboration avec **Latulippe** (ci-après les « Organismes »).

2. Durée du concours

Le concours débute le **10 mars 2026** et se termine le **31 octobre 2026 à 23 h 59 (heure du Québec)**.

Toute participation reçue après cette date et cette heure sera automatiquement rejetée.

3. Admissibilité

Le concours est ouvert à toute personne :

- Résidant au Québec;
- Âgée de 18 ans ou plus au moment de sa participation.

Sont exclus :

Les employés, représentants et mandataires des Organismes, de leurs agences de publicité ou de promotion, ainsi que les membres de leur famille immédiate et les personnes avec qui ils sont domiciliés.

4. Comment participer

Pour participer, les personnes doivent :

1. Se procurer le **Guide des pourvoiries de la Mauricie 2026**;
2. Repérer le **code de participation** à l'intérieur du Guide;
3. Se rendre sur la page officielle du concours :
<https://pourvoiriesmauricie.com/concours>
4. Remplir le formulaire de participation en ligne en inscrivant le code;
5. Accepter les règlements du concours et indiquer leur consentement aux communications, le cas échéant;
6. Soumettre leur participation avant la date limite.

Une seule participation par personne est permise.
Un code valide est requis pour que la participation soit admissible. Toute tentative de participation frauduleuse pourra entraîner la disqualification.

5. Prix

Un (1) gagnant remportera :

- **Un chèque-cadeau de 500 \$ échangeable dans une pourvoirie participante de la Mauricie;**
- **Une carte-cadeau de 100 \$ échangeable chez Latulippe.**

Valeur totale approximative du prix : **600 \$.**

Conditions :

- Le chèque-cadeau de 500 \$ est valide uniquement dans les pourvoiries participantes de la Mauricie.
 - Les cartes-cadeaux sont non monnayables, non transférables et ne peuvent être échangées contre de l'argent.
 - Toute dépense excédant la valeur du prix est à la charge du gagnant.
-

6. Tirage

Le tirage au sort aura lieu le ou vers le **2 novembre 2026**, parmi toutes les participations admissibles reçues.

Pour être déclaré gagnant, la personne sélectionnée devra :

- Être jointe dans un délai de 48 heures;
- Répondre correctement à une question d'habileté mathématique et un formulaire d'exonération

À défaut, un nouveau tirage pourra être effectué.

7. Chances de gagner

Les chances de gagner dépendent du nombre total de participations admissibles reçues.

8. Collecte et utilisation des renseignements personnels

Dans le cadre du concours, les participants devront fournir certaines informations personnelles, notamment leur nom et leur adresse courriel.

En cochant la case prévue à cet effet lors de l'inscription, le participant consent à :

- Recevoir l'infolettre et des communications promotionnelles de **Pourvoiries Mauricie**;
- Recevoir l'infolettre et des communications promotionnelles de **Latulippe**.

Les renseignements personnels pourront être partagés entre les Organismes à ces fins uniquement.

Les participants pourront se désabonner en tout temps en utilisant le lien de désinscription inclus dans les communications électroniques, conformément à la Loi canadienne anti-pourriel (LCAP).

Les renseignements personnels seront traités conformément aux politiques de confidentialité respectives des Organismes.

9. Limitation de responsabilité

Les Organismes ne pourront être tenus responsables de tout problème technique, participation perdue ou tout dommage résultant de la participation au concours ou de l'acceptation du prix.

10. Modification ou annulation

Les Organismes se réservent le droit d'annuler, de suspendre ou de modifier le concours si nécessaire.

11. Conformité

Le concours est assujéti aux lois applicables au Québec.